



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 15/10/2025
ID : 059-215902073-20251014-D_2025_57-AU

DECISION N° 2025-57

prise en application de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : MARCHÉ PUBLIC – FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N° 1 (DU 1^{ER} JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2026)

Le Maire d'ESCAUTPONT ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 4^{ème} alinéa ;

VU la délibération N° 17-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 mars 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, et pour le reste de la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° 18-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 mars 2024 donnant délégation à un Adjoint au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en cas d'empêchement du Maire ;

VU la délibération N° 93-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2024 modifiant la délibération N° 17-2024-DF-RK précitée ;

VU la décision N° 2025-55 en date du 08 octobre 2025 concernant l'attribution de l'accord cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité ;

VU les courriers d'information, transmis via la plateforme des Marché Public du CDG 59, le 11 septembre 2025, invitant les deux (2) candidats (ENGIE et TOTAL ENERGIE) retenus, dans le cadre de l'accord cadre suscité, à remettre une offre pour le Marché Subsequent N° 1 (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026) ;

VU le critère d'attribution indiqué dans le courrier suscité :

- Valeur économique : 100 points. L'offre la plus avantageuse économiquement obtiendra la note maximale. Les autres seront notées selon la formule suivante :

NOTE = VE X (MONTANT DE L'OFFRE LA MOINS-DISANTE / MONTANT DE L'OFFRE DU CANDIDAT ANALYSE)

CONSIDERANT que les DEUX (2) sociétés visées ci-dessus ont déposé leur offre, pour le marché subsequent N° 1 à savoir :

NOM DES ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
SOCIETE ENGIE - 1 PLACE DE CHAMPLAIN 92400 COURBEVOIE	138 925,40 €	166 710,48 €
SOCIETE TOTAL ENERGIE – 2 BIS RUE LOUIS ARMAND 75015 PARIS	127 373,11 €	152 847,73 €

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20251014-D_2025_57-AU

S²LO

VU le Rapport d'Analyse des Offres rédigé par le Cabinet BERNARD – Bureau d'Etudes en charge de l'analyse des offres ;

CONSIDERANT que les offres sont conformes aux exigences du cahier des charges de ce marché et que leurs prix apparaissent conformes à ces types de prestations.

CONSIDERANT que suite à ce rapport, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 octobre 2025, a décidé d'attribuer le marché subséquent n° 1 à la Société suivante :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
SOCIETE TOTAL ENERGIE – 2 BIS RUE LOUIS ARMAND 75015 PARIS	127 373,11 €	152 847,73 €

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise suivante est retenue pour la marché subséquent N° 1 (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026) concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité aux conditions financières suivantes :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
SOCIETE TOTAL ENERGIE – 2 BIS RUE LOUIS ARMAND 75015 PARIS	127 373,11 €	152 847,73 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, à défaut son 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces du présent marché subséquent N° 1 ainsi que tous les documents juridico-administratifs et financiers concernant cette affaire.

Article 3 : La présente décision sera rendue compte à l'Assemblée délibérante, lors de sa prochaine réunion, de la passation de ce marché, dont les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au comptable du trésor public

Publié le

Fait à ESCAUTPONT, le 10 octobre 2025

Le Maire,

The image shows the official circular stamp of the Mayor of Escautpont (Nord). The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRE D'ESCAUTPONT (NORD)". A large, stylized blue ink signature is written over the stamp, appearing to read "B. KRUSZYNSKI".